

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/178

FINANCES LOCALES (7.6)

**Convention de maîtrise d'ouvrage
déléguée entre la commune
d'Hazebrouck et la CCFI pour des
travaux de signalisations verticales
Boulevard Abbé Lemire**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215902958-20231220-DEL178CM201223-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

| | |
|---------------------|---------------------------------------|
| Mme ANDRE | qui a donné pouvoir à Mme BRISBART |
| Mme BOUQUET | qui a donné pouvoir à M. GRIMBER |
| M. Philippe DUHAMEL | qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL |
| M. DEVOS | qui a donné pouvoir à M. SOOTS |
| Mme PATOUX | qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE |
| M. MEIRLAND | qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ |
| M. TIBERGHIE | qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN |
| M. COTTE | qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN |
| M. PERLEIN | qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ |

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le d'une convention organisant
ID : 059-215902958-20231220-DEL178CM201223-DE

Vu l'article L.2422-12 du Code de la commande publique prévoyant la conclusion des conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques

Vu la décision communautaire n°2023/146 du 25 octobre 2023 autorisant la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune d'Hazebrouck en faveur de la CCFI pour la réalisation des travaux de signalisations verticales cyclables à Hazebrouck (59190) ;

Considérant le chantier de travaux Boulevard Abbé Lemire et la volonté de la commune d'Hazebrouck d'améliorer les conditions de partage de l'espace public (piétons, vélos, voitures), et la création de nouveaux aménagements cyclables (mise en place d'un anneau cyclable etc...) ;

Considérant la nécessité de mettre en place de la signalisation verticale, en complément des travaux d'aménagements cyclables ;

Considérant que la CCFI est compétente en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à l'exception des aménagements cyclables relevant du réseau d'intérêt local du schéma directeur ;

Considérant que dans une démarche de bonne gestion des deniers publics et de mutualisation des moyens, la Commune d'Hazebrouck a sollicité la CCFI afin d'assurer pour son compte la maîtrise d'ouvrage de la fourniture et pose de signalisation verticale liée aux aménagements cyclables, Boulevard Abbé Lemire ;

Le montant des travaux, estimé à 3 235,20 € HT (soit 4 044€ TTC) fera l'objet d'un remboursement en intégralité à première demande par la Commune d'Hazebrouck

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

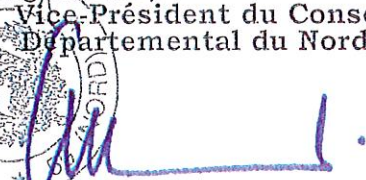
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec la CCFI pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage en faveur de la CCFI, pour la réalisation des travaux de signalisation verticale liés aux aménagements cyclables, Boulevard Abbé Lemire

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

LE VOTE a donné les résultats suivants :

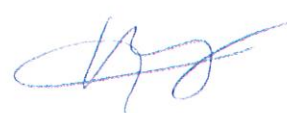
ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ
34 voix pour

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,


Elise DORMION-ROUSSEZ